

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2017

CM-17C10

Étaient Présents : Mme BARD Isabelle ; Mme BLUM Marie-Hélène ; Mme BORDES Fabienne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. DEGORCE Guy ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. GALABRUN David ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Était excusée : Mme GUILLOT Nathalie (pouvoir à Mme BORDES fabienne).

Secrétaire de séance : M. RAVOUX Daniel.

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil précédent

Le compte rendu de la séance du 27.01.2017 est approuvé à l'unanimité.

2 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)

Néant

3 – Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal du Budget Principal de l'exercice 2016

Les membres du Conseil Municipal, déclarent à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Mme le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

4 – Examen et vote du Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2016

Hors de la présence de M. Guy DEGORCE, sous la présidence de Mme DELARBRE, Maire adjoint, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, arrêtent les résultats définitifs du Compte Administratif de l'exercice 2016 tels que résumés ci-après et reconnaissent la sincérité des restes à réaliser ci-dessous :

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses émises	83 136,02 €	367 309,55 €
Dépenses annulées	0,00 €	1 794,00 €
Dépenses nettes	83 136,02 €	365 515,55 €
Recettes émises	117 171,77 €	446 116,44 €
Recettes annulées	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	117 171,77 €	446 116,44 €
Résultat de l'exercice	34 035,75 €	80 600,89 €
Résultat reporté	-64 483,55 €	2 269,33 €
Affectation du résultat	0,00 €	65 024,55 €
Résultat de clôture	-30 447,80 €	82 870,22 €
RAR DEPENSES	65 588,00 €	
RAR RECETTES	21 667,00 €	

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident la fiche de présentation brève et synthétique à annexer au compte administratif 2016 conformément aux nouvelles dispositions de la loi NOTRe, et à publier sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois à compter de la date de son adoption.

5 - Affectation comptable des résultats de l'exercice 2016 en ce qui concerne la comptabilité principale

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'affecter le résultat d'exploitation 2016 comme suit au budget primitif 2017 : - exécution d'un virement à la section d'investissement en couverture du besoin en financement (compte 1068), soit : 74 368,80 €

- exécution d'un virement à la section de fonctionnement du reste de l'excédent d'exploitation (compte 002), soit : 8 501,42 €

Le déficit de clôture d'investissement 2016 sera reporté en dépenses au budget primitif 2017 à la section d'investissement au compte 001 pour un montant égal à 30 447,80 €.

COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)	Exercice 2016	
	CA	Montant
Section de fonctionnement	Excédent d'exploitation	82 870,22 €
Section d'investissement	Déficit de clôture	-30 447,80 €
	Solde reste à Réaliser	- 43 921,00 €
	Besoin en financement	74 368,80 €

6 - Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal du Budget annexe du Service de l'Assainissement pour 2016

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, déclarent que le compte de gestion du service de l'Assainissement dressé, pour l'exercice 2016 par Mme le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7 - Examen et vote du Compte Administratif 2016 du Service Assainissement

Hors de la présence de M. Guy DEGORCE, sous la présidence de Mme DELARBRE, Maire adjoint, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, arrêtent les résultats définitifs du Compte Administratif Service Annexe de l'Assainissement - exercice 2016 - tels que résumés ci-après et reconnaissent la sincérité des restes à réaliser ci-dessous :

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses émises	35 903,01 €	29 205,06 €
Dépenses annulées	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes	35 903,01 €	29 205,06 €
Recettes émises	38 093,99 €	30 507,48 €
Recettes annulées	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	38 093,99 €	30 507,48 €
Résultat de l'exercice	2 190,98 €	1 302,42 €
Résultat reporté	-10 007,99 €	25 672,35 €
Affectation du résultat		15 878,99 €
Résultat de clôture	-7 817,01 €	26 974,77 €

8 - Affectation comptable des résultats de l'exercice 2016 en ce qui concerne la comptabilité du Service Assainissement

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2016 au budget primitif 2017, comme suit :

- exécution d'un virement à la section d'investissement en couverture du besoin en financement (compte 1068), soit : 7 817,01 €

- exécution d'un virement à la section de fonctionnement du reste de l'excédent d'exploitation (compte 002), soit : 19 157,76 €

Le déficit de clôture d'investissement 2016 sera reporté en dépenses au budget annexe de l'assainissement à la section d'investissement au compte 001 pour un montant égal à 7 817,01 €.

ASSAINISSEMENT (BUDGET ANNEXE)	Exercice 2016	
	CA	Montant
Section de Fonctionnement	Excédent d'exploitation	26 974,77 €
Section d'investissement	Déficit de clôture	-7 817,01 €
	Solde reste à Réaliser	0 €
	Besoin en financement	7 817,01 €

9 - Fixation du montant de la surtaxe d'assainissement et de la participation à l'assainissement collectif – PAC pour 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir :

- le tarif de la surtaxe revenant à la commune, à compter du 01.01.2017, comme suit :

- Part fixe : 10,00 € HT/abonnement
- Part variable : 1,05 € HT/m³.

- à un forfait de 1 500,00 €, la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) pour les constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place d'un réseau, à l'exception de celles disposant d'une installation individuelle d'assainissement respectant les normes en vigueur.

10 - Equipement du secrétariat de mairie : remplacement du copieur et mise en place d'un espace numérique

➤ Vu la proposition de la commission des finances réunie le 17.02.2017 retenant l'offre de REX ROTARY pour le remplacement du copieur du secrétariat de mairie pour un montant égal à 2 225,00 € HT (copieur numérique MPC 2003 SP Green Line, installation et paramétrage inclus);

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, au budget de l'exercice 2017, dans la limite de 2 670,00 € TTC dont l'affectation est la suivante : *Opération n° 10136 – équipement secrétariat de mairie - compte n° 2183.*

➤ Considérant la volonté de la municipalité de proposer à tous les administrés un service public de proximité, et d'accompagner tous les usagers qui n'ont pas d'accès à internet ou ayant des difficultés à utiliser les télé-procédures ;

Vu l'offre de BUREAU SERVICE pour l'achat d'un ordinateur portable et d'un scanner (installation, paramétrage, antivirus inclus) pour un montant égal à 831,00 € HT ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'opération projetée, l'estimatif prévisionnel et le plan de financement envisagé (taux de subvention jusqu'à 80% du montant HT) ; et sollicite de Monsieur le Préfet, l'inscription de ce projet dans le cadre de l'enveloppe allouée spécialement pour la mise en œuvre de points numériques dans les services publics

11 - Demande de Limagrain Céréales Ingrédients – LCI - site de BOUZEL : déclassement de la voirie communale

M. le Maire fait part du courrier de la société LCI reçu en mairie le 22.02.2017 qui officialise la demande d'échanges parcellaires en contrepartie de la voie communale qui traverse le site industriel du Moulin de Verdonnet et le projet d'aménagement des abords du Jauron dans le cadre de l'obligation à sécuriser les lieux de fabrication destinée à l'alimentation humaine.

Après en avoir débattu, le conseil municipal est unanime pour :

- indiquer qu'une visite des lieux et une rencontre avec les représentants de LCI pour répondre aux interrogations des élus sur ce projet sont indispensables ;
- souhaiter poursuivre la réflexion et prendre les renseignements nécessaires avant d'engager la collectivité sur ce projet.

POUR AFFICHAGE, le 16.03.2017

Le Maire, Guy DEGORCE


